

## Conseil Municipal du 06 décembre 2022

### Extrait du registre des délibérations

D 4-4 /2022

Budget 2022

–

Créances éteintes

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de SAINT-ANDRE-LEZ-LILLE, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Madame Elisabeth MASSE, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite le 30 novembre, soit cinq jours auparavant, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

#### Étaient présents :

Elisabeth MASSE, Maire ;

Jean-Pierre EURIN, Pascale LAHOUSTE, Joséphine FARINEAUX, Nicolas LE NEINDRE, Claude WASILKOWSKI, Pascal THIBAUT, Danielle SENECHAL, Michel HUYLEBROECK, Laurent GOVAERT, Adjoints ;

Louis-Marie HARDY, Martine DURIEUX, Régis LOGIER, Didier PARSY, Lydie YAP, Serge GOSTIJANOVIC, Céline SEGUIN, Cédric ANDRÉ, Marie MARCHAND, Julie HENNEBELLE, Louis CRUCHET à partir de 19h58, Esteban GARCIA, Guillaume MONCEAUX, Cyprien RICHER, Charlotte BERTHELOT, Patricia DUVAUX, Hervé LESIEUX, Sandrina RONCHIADIN, François MERCIER, Frédérique BRILLOT.

#### Ont donné procuration :

Sébastien LEBLANC à Danielle SENECHAL

Carmen GONZALEZ RUIZ à Claude WASILKOWSKI

Louis CRUCHET à Jean-Pierre EURIN jusque 19h58

Déborah ANDRÉ à Cyprien RICHER

Secrétaire de séance : Joséphine FARINEAUX

#### Rapport de Madame le Maire :

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant que le Comptable des Finances Publiques nous a informé que des créances ont fait l'objet d'une mesure de rétablissement personnel sans liquidation judiciaire avec effacement de la dette pour un montant de 373.38 €,

Considérant que les créances éteintes s'imposent à la collectivité et s'opposent à toute action en recouvrement,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'admission en créances éteintes de ces produits
- Approuve l'inscription des crédits correspondant à la nature 6542 en décision modificative n°2
- Autorise Madame le Maire à signer tout document relatif à cette admission en créances éteintes.

**ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ**

Pour extrait Certifié Conforme  
Le Maire,



Elisabeth MASSE